

RÉSULTATS ANNUELS 2019

- 9 opérations réalisées en 2019, dont 2 cessions ayant permis de dégager un résultat net de 0,6 M€ ;
- Un portefeuille diversifié et résilient ;
- Trésorerie disponible de 2,1 millions au 31 décembre 2019, renforcée depuis par l'émission d'ADPR de 3,58 M€.

Paris, le 31 mars 2020 – ALTUR INVESTISSEMENT (Euronext - FR0010395681 - ALTUR) présente ses comptes annuels au 31 décembre 2019, arrêtés par la gérance et revus par le Conseil de Surveillance du 19 mars 2020. Les procédures d'audit sur les comptes sont en cours. Le rapport financier annuel sera rendu public courant avril 2020.

François Lombard, gérant d'ALTUR INVESTISSEMENT commente :

« Le bénéfice net dégagé par ALTUR INVESTISSEMENT sur l'exercice 2019 est positif et révèle la résilience de notre portefeuille.

Avec sept investissements réalisés en 2019, dont trois nouvelles prises de participations dans les services générationnels et la santé, ALTUR INVESTISSEMENT a démontré sa capacité à sourcer des deals et à investir dans des sociétés en croissance. Courant 2019, ALTUR INVESTISSEMENT a également souhaité diversifier ses actifs en investissant dans deux fonds tiers, tout en continuant à soutenir certaines de ses participations.

Les plus-values dégagées lors des cessions dans l'hôtel Mercure Metz Centre et dans le groupe Cevino Glass ont permis à notre société de dégager un résultat net de 609 K€.

Enfin, le 16 mars 2020, nous avons réalisé une augmentation de capital de 3,58 millions d'euros non dilutive à travers l'émission d'actions remboursables à dividendes prioritaires, qui vient consolider la marge de manœuvre de trésorerie d'ALTUR INVESTISSEMENT.

En 2020, notre société se concentrera en priorité sur son portefeuille bien diversifié et résilient afin d'être présente et proactive auprès de ses participations et de relever le défi de la crise économique qui s'annonce.

A ce stade, ALTUR INVESTISSEMENT ne souhaite pas se prononcer sur la distribution de dividende au titre de l'exercice 2019 compte tenu des incertitudes liées à la pandémie du Covid-19. La décision sera prise lors du prochain Conseil de Surveillance d'Altur Investissement et communiqué le 27 avril 2020. »

Neuf opérations réalisées en 2019

Les 7 opérations d'investissement réalisées pour un montant total de plus de 9 millions d'euros au cours de l'exercice 2019 illustrent parfaitement la stratégie d'ALTUR INVESTISSEMENT visant à accompagner des PME familiales et patrimoniales françaises tout en assurant un retour sur investissement à ses actionnaires :

- L'investissement réalisé en mars dans **Babyzen**, société familiale comptant parmi les leaders des poussettes pliantes ultra-compactes grâce à leur produit phare, la YOYO+ ;

- L'investissement de 1,2 M€ dans **Cousin Medical Group** spécialiste des prothèses médicales en textile tressé, aux côtés du fonds géré par Turenne Capital, Capital Santé 2 ;
- Deux réinvestissements pour un total d'environ 0,6 M€ dans le groupe **Countum** (compteurs d'hydrocarbures) et 0,40 M€ dans le groupe **Acropole** ;
- Des appels de fonds d'un montant total de près de 2 M€ de **Turenne Hôtellerie 2** et de **Capital Santé 2**, sur un engagement total de respectivement 5 M€ et 3 M€ qui seront répartis sur les deux ou trois prochains exercices ;
- Une prise de participation majoritaire dans **Pompes Funèbres de France**.

Enfin, ALTUR INVESTISSEMENT a cédé sa participation minoritaire dans l'hôtel **Mercure Metz Centre** au profit de Heintz Hôtels, ainsi que sa participation dans **Cevino Glass**, spécialiste de la pose du verre plat.

Résultat net de 609 185 € en 2019

ALTUR INVESTISSEMENT a dégagé un résultat net de 609 185 € au titre de l'exercice 2019. Ce résultat intègre les plus-values relatives aux cessions de l'Hôtel Mercure Metz Centre et du groupe Cevino Glass. Il intègre également des produits financiers (principalement composés de reprises sur provisions et des intérêts d'obligations convertibles), déduction faite des charges d'exploitation et des charges financières (provisions principalement).

Bilan et trésorerie

Au 31 décembre 2019, les immobilisations financières d'ALTUR INVESTISSEMENT, reflétant la valeur comptable des participations détenues par le groupe, atteignent 34,2 millions d'euros.

Conformément aux principes comptables en vigueur, ALTUR INVESTISSEMENT ne comptabilise pas les plus-values potentielles résultant de l'écart entre la valeur estimative (Actif Net Réévalué) et la valeur comptable nette.

La trésorerie (valeurs mobilières et disponibilités) s'élevait quant à elle à 2,1 millions d'euros au 31 décembre 2019 (contre 11 millions d'euros au 31 décembre 2018). ALTUR INVESTISSEMENT a contracté une dette, inférieure à 10% de ses fonds propres, s'élevant à 2,7 M€ au cours de l'exercice 2019.

Depuis, ce niveau de trésorerie a été renforcé par une émission d'ADPR (actions de préférence rachetables) annoncée le 9 janvier 2020 et souscrite en date du 16 mars 2020, pour un montant total de 3,58 M€, permettant la création de 604 915 ADPR. Cette opération entrera donc en compte dans le calcul de l'ANR au 31 mars 2020.

Perspectives 2020

Le renouvellement du portefeuille d'ALTUR INVESTISSEMENT s'est poursuivi en 2019 avec les cessions, toujours génératrices de plus-values, de sociétés historiques du portefeuille, et l'acquisition de nouvelles PME familiales ou patrimoniales françaises de qualité, en ligne avec sa thèse d'investissement.

En 2020, dans le contexte actuel de crise sanitaire, la priorité d'ALTUR INVESTISSEMENT sera donnée au soutien des sociétés de son portefeuille, notamment à travers le renforcement des fonds propres de certaines participations dont l'activité serait susceptible d'être impactée par l'épidémie de Covid-19. Ces impacts seront probablement répercutés sur l'Actif Net Réévalué (« ANR ») d'ALTUR INVESTISSEMENT sans qu'il soit possible de les quantifier aujourd'hui. Compte-tenu du contexte actuel, les processus d'investissement et de cession dans lesquels ALTUR INVESTISSEMENT était engagé sont en « stand-by ».

Dans ce contexte, les publications trimestrielles de l'ANR d'ALTUR INVESTISSEMENT sont temporairement suspendues, mais la société reprendra son rythme de publications trimestrielles dès que possible.

À PROPOS D'ALTUR INVESTISSEMENT

ALTUR INVESTISSEMENT a vocation à accompagner – en tant qu'investisseur de référence ou coinvestisseur – des PME familiales et patrimoniales et ETI en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO).

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR – Euronext : Compartiment C

Prochain rendez-vous :

27 avril 2020 : Mise à disposition du Rapport Financier Annuel 2019

Composition du portefeuille

A ce jour, les actifs financiers d'ALTUR INVESTISSEMENT sont répartis au sein de 19 sociétés et 3 FPCI dans des secteurs stratégiques :

Santé :

- *Acropole*, concepteur et fabricant d'implants orthopédiques pour l'épaule, la hanche et le genou ;
- *Menix*, leader français des prothèses orthopédiques et des implants dentaires ;
- *BIOBank*, leader français dans le secteur des allogreffes ;
- *Cousin Biotech*, concepteur et fabricant de dispositifs médicaux implantables en textile technique ;
- *FPCI Capital Santé I*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé ;
- *FPCI Capital Santé II*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé.

Services générationnels :

- *Complétude*, n°2 du soutien scolaire en France ;
- *Kinougarde*, spécialiste de la garde d'enfants à domicile ;
- *Solem*, spécialiste de la production de programmeurs pour l'irrigation et de boîtiers pour la téléassistance ;
- *Babyzen*, spécialiste de la conception, la fabrication et la distribution de poussettes haut de gamme ;
- *Pompes Funèbres de France*, réseau de franchisés d'agences funéraires.

Transition énergétique :

- *Sermeta*, leader mondial des échangeurs thermiques en inox pour chaudières gaz à condensation ;
- *Countum*, leader français du comptage industriel et transactionnel de produits pétroliers ainsi que d'hydrocarbures gazeux et liquides via Satam ;
- *Pellenc Selective Technologies*, un des leaders mondiaux du tri sélectif des déchets.

Distribution spécialisée :

- *La Foir'Fouille*, leader français de la distribution de produits à prix discount ;
- *Demarne*, spécialiste de l'importation et du commerce de gros des produits de la mer ;
- *Log'S*, spécialiste des solutions logistiques e-commerce et retail.

Hôtellerie :

- *Mercure Nice Notre Dame*, établissement de 198 chambres ;
- *FPCI Turenne Hôtellerie II*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de l'hôtellerie.

Autres :

- *Beranger*, holding ;
- *Dromadaire*, spécialiste de l'envoi de cartes de vœux sur Internet ;
- *Trophy*, portefeuille détenant des titres de participation de six PME françaises.

Contacts

Altur Investissement
François Lombard ou
Bertrand Cavalé
Tél. : 01 53 43 03 03

ACTUS finance & communication
Manon Clairet
Relations Presse
Tél. : 01 53 67 36 73
mclairet@actus.fr

ACTUS finance & communication
Caroline Lesage
Relations Investisseurs
Tél. : 01 53 67 36 79
clesage@actus.fr

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaine mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers (*United States Securities Laws*).

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du financial services and markets act 2000 (financial promotion) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) (high net worth entities) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci-après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumise à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations.